

Développer les compétences de base

Développer les compétences de base des salariés : pourquoi c'est important ?

En tant qu'entreprise, vous avez peut-être déjà repéré des salariés :

- ✓ En difficulté sur les savoirs/compétences de base (lire, écrire, compter...)
- ✓ Rencontrant des difficultés avec la langue française

La non-maîtrise de ces compétences peuvent impacter :

- ✓ L'activité professionnelle du salarié l'empêchant par exemple de savoir lire une consigne, un plan, calculer une superficie, lire son bulletin de salaire, comprendre les consignes de sécurité, respecter une procédure qualité... et ainsi le mettre en difficulté dans l'exercice de ses fonctions
- ✓ L'acquisition de nouvelles compétences en vue d'évoluer dans l'entreprise

Bons professionnels, ces salariés peuvent parfois dissimuler leurs difficultés qui peuvent alors apparaître lors de situations de rupture : changement de poste, de mode opératoire...

Comment détecter les personnes confrontées à ces problématiques dans votre entreprise ? Comment les accompagner pour développer leurs savoirs de base ?

AKTO vous guide et vous éclaire sur ce sujet. Depuis de nombreuses années, nous avons développé une expertise sur cette thématique, notamment grâce à notre partenariat de longue date avec l'[Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme \(ANLCI\)](#).

Des formations financées par AKTO

Les actions de formation sur les compétences de base peuvent être prises en charge par AKTO si vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés.

Pour connaître le montant de prise en charge défini par votre branche : [Accéder aux règles de prise en charge](#)



SERVICES+

Parce que nous pouvons vous apporter beaucoup plus qu'un financement

Votre conseiller vous aide à mobiliser le dispositif de formation le plus adapté à votre besoin.

Contactez votre conseiller

Nous organisons sur tout le territoire des événements de sensibilisation.

Consultez l'agenda

Nous avons développé des outils pour vous aider à :

- **repérer les publics en difficultés** et évaluer votre risque d'être confronté à l'illettrisme dans votre entreprise
- **Évaluer la maîtrise des compétences de base** ses salariés de votre entreprise
- **Choisir le dispositif de formation** mobilisable pour former un salarié sur les compétences de base
- **Trouver un organisme de formation** proche de chez vous

Repérer les publics en difficultés et évaluer votre risque d'être confronté à l'illettrisme



Le Flash : un diagnostic gratuit avec votre conseiller AKTO

Le *flash*, réalisé par le conseiller AKTO permet d'établir un état des lieux précis de votre situation et des besoins des salariés. Ce bilan de situation est une clé d'entrée importante de l'offre de services, notamment pour le programme des compétences de base.

A quoi sert-il ?

- ✓ A identifier et qualifier vos besoins en termes de compétences, recrutement et formation
- ✓ A vous orienter vers les services et outils appropriés
- ✓ A vous proposer un plan d'action formalisé

Evagill : un outil pour évaluer votre risque d'être confronté à l'illettrisme

Porté par notre partenaire l'ANLCI ((Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), Evagill est un **outil de diagnostic numérique** dont l'objectif est de vous aider à mieux estimer la part de risque d'être confronté à des situations d'illettrisme.

L'outil Evagill a bénéficié de la participation financière d'AKTO lors de sa création. Les contenus ont été créé avec Pascal Moulette, Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'Université Lumière Lyon 2.

Evagill se présente sous la forme d'un questionnaire qui vous permet de :

- ✓ Vous informer sur le risque d'être confronté à des situations d'illettrisme
- ✓ Mesurer le niveau des coûts, des stratégies d'évitement et des stratégies de contournement inhérents aux situations d'illettrisme

Un guide en ligne pour vous apprendre à repérer et agir face à l'illettrisme

Ce guide en ligne vous permet de :

- ✓ D'identifier si votre entreprise est concernée des situations de non-maîtrise des compétences de base
- ✓ De comprendre les différences entre situations d'illettrisme, d'alphabétisation, de FLE...
- ✓ D'orienter les salariés, de savoir comment aborder ce sujet avec les salariés concernés et les accompagner
- ✓ De se repérer dans l'offre de formation pour choisir celle qui sera adaptée à mes besoins
- ✓ De connaître les modalités d'appui et de conseils proposées par AKTO pour monter mon projet de formation

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.

Evaluer un salarié sur la maîtrise des compétences de base



Eva : Évaluez les compétences de base acquises et non acquises par les salariés

Porté par l'ANLCI, EVA **facilite l'accès à la formation et à l'emploi en détectant les freins** éventuels comme l'illettrisme, tout en valorisant les compétences déjà maîtrisées.

Cet outil en ligne permet de tester efficacement la **maîtrise de l'écrit** (lecture, compréhension, écriture), de la **compréhension orale** et des **opérations mathématiques** que l'on peut rencontrer dans la vie courante (calculs, problèmes, etc.).

L'exploitation des résultats permet de mettre en valeur les compétences déjà acquises et d'aboutir à un **bilan individuel précis**.

Vous pourrez ensuite proposer au salarié un plan d'action efficace pour lui permettre d'acquérir les compétences manquantes.

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.

Cartographie des organismes de formation proche de chez vous



AKTO met à votre disposition une cartographie qui recense plus de **800 organismes de formation** spécialisés dans l'apprentissage des compétences de base. Mise à jour régulièrement, vous y retrouvez :

- ✓ Les organismes de formation habilités CléA socle
- ✓ Les organismes de formation proposant des actions collectives "compétences clés" sur Espace Formation (sessions consultables sur espaceformation.akto.fr)
- ✓ Les organismes de formation habilités Clés en Main de la Propreté
- ✓ Les organismes de formation professionnalisés PALIER (ingénierie sur les compétences clés du programme Langue et Compétences pour la branche du Travail Temporaire)
- ✓ D'autres organismes de formation experts sur les compétences de base et avec lesquels AKTO a déjà travaillé.

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.

Connaître les dispositifs pour former un salarié sur les compétences de base ▼

Les formations « Compétences clés »

Les formations « compétences clés » s'adressent aux salariés qui souhaitent renforcer leurs savoirs fondamentaux dans une perspective professionnelle. Elles concernent notamment les personnes en situation d'illettrisme, les publics FLE (Français Langue Étrangère), ainsi que celles et ceux rencontrant des difficultés en lecture, en écriture, en calcul ou dans l'usage du numérique.

Ces parcours visent à développer les compétences essentielles à l'exercice du métier et à favoriser l'évolution professionnelle. Conçus à partir de situations de travail concrètes, ils établissent un lien direct entre les activités quotidiennes et les connaissances nécessaires pour les réaliser.

Une formation aux compétences clés comprend :

- ✓ le développement de l'expression orale (comprendre et communiquer en contexte professionnel) ;
- ✓ la maîtrise de l'écrit (lire, analyser et rédiger des documents professionnels) ;
- ✓ l'application des bases du calcul et du raisonnement logique ;
- ✓ la capacité à se repérer dans le temps et l'espace (organisation, lecture de plannings, consignes, plans...);
- ✓ l'usage des outils numériques en environnement professionnel.

Ces dispositifs contribuent à sécuriser les parcours, à renforcer l'autonomie et la confiance en soi, et à améliorer la collaboration ainsi que le respect des exigences de qualité et de sécurité. Ils peuvent également constituer une étape vers une première certification, comme le certificat CléA, ou vers d'autres formations techniques en lien avec le métier exercé.

Bon à savoir : les formations compétences clés peuvent être entièrement financées pour les entreprises éligibles et sont proposées par des organismes experts dans les compétences de base, avec une gestion simplifiée via la plateforme dédiée [Espace Formation](#).

Les parcours FLE – français langue étrangère

Une personne qui a été scolarisée dans sa langue maternelle et qui apprend le français en tant que langue étrangère peut suivre une formation en FLE.

Il existe différentes approches de la formation en FLE, comme :

- ✓ Le FLS (Français Langue Seconde) : la personne n'a pas le français pour langue maternelle, mais est néanmoins en contact proche avec la langue française (exemple des pays multilingues).
- ✓ Le FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) : démarche pédagogique dont l'objectif est l'accès à des compétences langagières dans des situations identifiées de communication professionnelles ou de formation (vocabulaire adapté au milieu professionnel, usage de l'écrit pour une Validation des Acquis de l'Expérience...).
- ✓ Le FLI (Français Langue d'Intégration) : vise de façon conjointe un usage quotidien de la langue et l'apprentissage des outils d'une bonne insertion dans la société française (y compris par l'adhésion aux usages et aux valeurs de la République).

Le certificat CléA

Le certificat CléA atteste que son détenteur possède une maîtrise suffisante des **connaissances et compétences indispensables** à son évolution professionnelle, **dans 7 domaines fondamentaux** :

- ✓ la communication en **français** ;
- ✓ l'utilisation des **règles de base de calcul** et du raisonnement mathématique ;
- ✓ l'utilisation des **techniques usuelles de l'information et de la communication numérique** ;
- ✓ l'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un **travail en équipe** ;
- ✓ l'aptitude à **travailler en autonomie** et à réaliser un objectif individuel ;
- ✓ la capacité d'**apprendre à apprendre** tout au long de la vie ;
- ✓ la maîtrise des **gestes et postures**, et le respect des **règles d'hygiène, de sécurité et environnementales** élémentaires.

Bon à savoir : il existe un certificat CléA Numérique qui atteste la capacité du candidat à travailler dans un environnement professionnel impacté par les évolutions liées au numérique.

Ces évènements peuvent vous intéresser

04
JUN
2026

📍 HAUTS-DE-FRANCE

🏢 ORGANISME DE FORMATION

Accompagnez la mise en place de la RSE dans votre organisme de formation en Hauts-de-France !

96% des organismes de formation s'intéressent à la RSE 40% ont mis en œuvre des actions opérationnelles En tant qu'organisme de formation, vous pouvez agir en tant qu'employeurs mais aussi...

04
JUN
2026

📍 OCCITANIE

📍 TOULOUSE

🏢 TRAVAIL TEMPORAIRE

Réunion de Diagnostic : construisons ensemble l'avenir Emploi-Formation de l'intérim à Toulouse

Dans le cadre des actions de formation inter-agences d'emploi SPOTT (Sécurisation des Parcours et Orientation dans le Travail Temporaire) pilotées par le FPETT et déployées par AKTO, l'équipe AKTO organise un diagnostic des besoins en...

04
JUN
2026

📍 PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

📍 CANNES

🏢 TOUS LES SECTEURS

Aktiv'Alternance : Ensemble, aktivons-nous pour sécuriser les parcours : Quels leviers pour inciter les entreprises à former les tuteurs et maîtres d'apprentissage ?

Aktiv'Alternance : Ensemble, aktivons-nous pour sécuriser les parcours : Quels leviers pour inciter les entreprises à former les tuteurs & maîtres d'apprentissage ? Nous avons le plaisir de vous inviter...